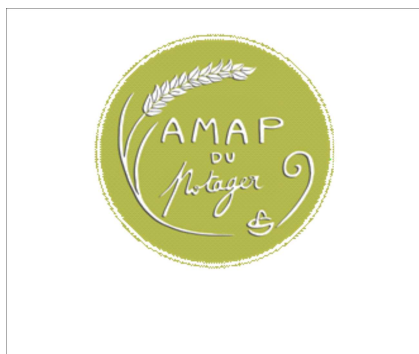


AMAP du Potager
3 Place Dewailly
80 000 AMIENS
Référénte:Cylène Chefdeville
0612563548
cylbri@yahoo.fr
amap@amapdupotager.fr



Agriculture Biologique (AB)

80/129440/957876

Justine et Cedric Hoeppe

La ferme du Grand Marais
3 rue du Moulin
80250 LA FALOISE
0610328881

Contrat de partage de récolte de légumes HIVER 06/11/25 au 26/03/26

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), disponible auprès de l'association ou du réseau Amaps Haut De France .

Engagements des paysans et paysannes :

- Livrer chaque semaine des produits frais de saison issus de leur production ou à défaut de producteurs eux-mêmes certifiés Agriculture Biologique (AB).
- Etre transparents sur ses méthodes de travail.
-

Engagements de l'adhérent-e :

- Etre adhérent-e à l'association « Amap du Potager», cotisation annuelle de 12€ .
- Pré-payer tous ses paniers pour la saison complète.
- En cas d'absence, s'assurer de trouver un remplaçant pour faire prendre son panier).
- Tout panier non retiré ne pourra être récupéré.
- Dans la mesure du possible, participer à l'aide à la distribution au moins 1 fois par saison, et régulièrement aux réunions de fin de saison, d'assemblée générale, et exceptionnelles.

Engagements communs :

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (sous- ou sur-production) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Aucune décision entraînant un changement majeur dans les engagements ci-dessus ne sera prise sans concertation entre les consommateurs (ou leur représentant) et les paysans et paysannes.

Panier hebdomadaire :

- Estimation du nombre de légumes différents dans un panier : entre 3 et 6 suivant la taille du panier choisi, il peut y avoir un produit transformé ou fruit bio corse à la place d'un légume.
- Prix de la saison de 18 semaines de distributions: grand 360€ soit 20€ le grand panier, ou moyen 270€ soit 15€ le moyen panier, ou petit 180€ soit 10€ le petit panier .
- La saison débute le jeudi 6 novembre 2025 et fini le 26 mars 2026. **Il n'y aura pas de distribution les 25 décembre 2025 et 1er Janvier 2026, ni le 19 février 2026**
- Modalité de paiement : En 1 ,2 ou 3 chèques, à la signature de l'engagement
- L'adhérent-e préparera son panier avec l'aide des bénévoles, **ne pas oublier d'amener son ou ses paniers.**

Jour de distribution : Tous les jeudis de 18H00 à 19H30 à l'AUBERGE DE JEUNESSE, 30 square Friant Les 4 Chênes, et chaque 1^{er} jeudi du mois devant la Maison du Colonel, au 60 square Friant à Amiens

NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS
6	4	8	5	5
13	12	15	12	12
20	18	22	26	19
27		29		26

REPORT PANIER: durant la saison, possibilité de reporter 2 paniers, merci de le signaler sur le présent contrat, ou au minimum 2 semaines avant à Justine.

➤ **Je souhaite reporter :**

o **Grand Panier 20€**

20 x 18 semaines = 360 €

1 règlement de 360 €

2 règlements de 180 €

3 règlements de 120 €

o **Moyen Panier 15€**

15 x 18 semaines = 270 €

1 règlement de 270 €

2 règlements de 135 €

3 règlements de 90 €

o **Petit Panier 10€**

10 x 18 semaines = 180 €

1 règlement de 180 €

2 règlements de 90 €

3 règlements 60 €

o J'autorise l'association à communiquer mes coordonnées à d'autres adhérents de l'association.

Coordonnées (en majuscule):

Nom :

Prénom :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Adresse E-mail (en majuscule) :

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique....) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues, avec la possibilité d'une diminution des quantités de légumes ou de la perte d'un maximum de deux paniers. Au cas où la situation se prolongerait, une réunion spécifique devra réunir les adhérents et les producteurs.

Ce contrat est établi en 2 exemplaires, un exemplaire à l'association et un exemplaire à l'adhérent.

Fait à

le

Nom et signature adhérent

Producteurs : Justine et Cédric Hoeppe